Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 117 (1991)

Heft: 15-16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
République et canton de Neuchâtel, Commune de Couvet	Centre sportif régional et Centre cantonal de protec- tion civile, Couvet, CP	Architectes établis ou domicilié dans le canton de Neuchâtel et inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1er janvier 1991 ainsi qu'aux architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B, avant le 1er janvier 1991	30 août 91 (dès le 25 mars 91)	8/91 B 63
Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Centre sportif communal «Aux Iles», Yverdon-les- Bains, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton au moins depuis le 1er janvier 1990	2 sept. 91	6/91 B 46
Comune di Faido TI	Sistemazione di Piazza Grande e delle sue adiacenze, IW	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione soddisfino i requisiti seguenti: iscrizione all'albo degli architetti OTIA; domicile fiscale nel distretto di Leventina; architetti attinenti del distretto di Leventina	10 sett. 91	
Fondation Brühlgut pour handicapés	Immeubles polyvalents Hardau, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1er janvier 1989 dans le district de Winterthour ou originaires de ce district	27 sept. 91	
Commune de Rubigen/BE	Ancien site de l'école Rubigen/BE, CP	Spécialistes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de la commune	11 oct. 91	
Commune de Flühli/LU	Zone centrale de Sörenberg/LU, CI/CP	Architectes et planificateurs domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans le canton de Lucerne, architectes et planificateurs établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans les cantons de Berne ou d'Obwald ainsi que ceux originaires du canton de Lucerne	11 oct. 91 (dès le 29 avril 91)	
Fondation J. P. Hosang, Coire	Home pour handicapés, Coire, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le ler janvier 1990 dans le canton des Grisons ou origi- naires du canton	21 oct. 91	
Commission scolaire de Küsnacht/ZH	Halle polyvalente, Küs- nacht/ZH, CP	Spécialistes domiciliés ou établis au moins depuis le ler janvier 1990 ou originaires de la commune	24 oct. 91	
Commune de Sils (Engadine)/GR	Plan de quartier Cuncas, Sils, CI	Professionnels domiciliés ou établis dans l'Engadine, le Puschlav, le Bergell ou la vallée de Münster depuis le 1er janvier 1990, ou originaires de cette région	28 oct. 91	
Rudolf Kurth, Berne	Bâtiment de services, Worb- laufen est, CI	Architectes et planificateurs domiciliés ou établis dans le canton de Berne au moins depuis le 1er janvier 1990, ou originaires de ce canton	16 janv. 92 (10 juil. 91)	
Commune de Givisiez/FR	Succursale de la Banque Raiffeisen, logements, CP	Architectes domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Fribourg et inscrits au registre cantonal des personnes autorisés	14 fév. 92	suit
Nouveaux dans o	ette liste			
Canton du Valais, Home haut-valaisan Saint-Joseph pour personnes âgées, La Souste	Département des maladies chroniques du Home de La Souste/VS, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1er janvier 1991 dans le canton du Valais ou originaires de ce canton	4 nov. 91	
Commune de Fribourg	Aménagement du secteur jardin de Pérolles, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le ler janvier 1991 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton et inscrits au registre des personnes autorisées dans le canton où ils pratiquent	5 nov. 91	17/91

				The same of the sa
Comune di Gravesano TI	Attrezzature ed edifici di interesse pubblico, Gravesano, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (20 giugno 1991) soddisfinno il requisito seguente; iscrizione all'albo degli architetti OTIA	25 nov. 91	
Commune de Diessenhofen/TG	Ecole à Diessenhofen, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le ler janvier 1991 dans les districts de Andelfingen, Diessenhofen, Frauenfeld, Steckborn ou Stein a. R. ou originaires des communes du district de Diessenhofen	29 nov. 91	
Commune de Steckborn/	Presqu'île Feldbach, Steck- born, concours à deux de- grés	Architectes domiciliés ou établis avant le ler janvier 1991 dans les cantons de Thurgovie, Schaffhouse ou Saint-Gall ou originaires de ces cantons	30 nov. 91	
Corum, Ries Bannwart & Co. SA, La Chaux-de-Fonds	Siège de l'entreprise horlo- gère Corum, La Chaux-de- Fonds, CP	Architectes suisses ou résidant en Suisse ayant obte- nu leur diplôme d'architecte dans une école suisse entre le 31 juillet 1986 et le 3 juillet 1991	31 janv. 92 (30 août 91)	15- 16/91 B 119
Exposition				
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Clinique de Bellelay, bâtiment 146B (ancienne école d'infirmières). Ouvert les jours ouvrables du 5 au 19 juillet de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, vendredi aussi de 19 à 21 heures		19/90 B 151

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. **Pour tout renseignement**, **prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A**, **tél. 01/2015536**.

Carnet des concours

Construction d'une salle de gymnastique à Choulex (GE)

Résultats

Le projet, objet du concours, consiste en l'étude d'une salle de gymnastique et locaux annexes, d'un abri obligatoire pour la protection civile et d'une proposition d'aménagement de l'ensemble des espaces extérieurs des bâtiments communaux.

L'objectif de la commune est de construire une salle de gymnastique à proximité de l'école, répondant aux normes actuelles de l'éducation physique et de la pratique de certains sports d'équipe. Elle devra être facilement accessible par les écoliers.

Un préau couvert pour les écoliers sera lié à la salle et pourra également devenir un lieu d'accueil couvert pour les activités extrascolaires.

Le lieu proposé est le terrain communal constitué par la parcelle N° 1869 d'une superficie de 3650 m² dont seul le bâtiment N° 52, comprenant des logements, est à maintenir dans le cadre du projet. Cette parcelle est située en «4° zone B protégée à destination d'équipements publics», le terrain environnant étant entièrement en zone agricole.

Organisation du concours

La commune de Choulex, organisateur du concours sur invitation, au sens des articles 6 et 10 de la norme SIA Nº 152, avait invité dix ateliers d'architectes genevois. Elle avait d'autre part fait appel au jury suivant:

MM. Jacques Malnati, architecte, président; Jean Rivolet, maire; Claude Basset, adjoint; Jean-Marc Epiney, conseiller municipal; Alain Meylan, conseiller municipal; Denis Dubois-Ferrière, architecte; Jean-Marie Duret, architecte; Mme Arlette Ortis, architecte; M. Roger Praplan, architecte. Membres suppléants: MM. Claude Baudet, adjoint; Bernard Erbeia, architecte.

Experts avec voix consultative: MM. Eric Bieler, directeur du Service technique du DIP; Jean Hertig, inspecteur de l'éducation physique du DIP.

Spécialistes consultés par le jury: MM. Gehrig et Studer, Département des travaux publics, Service des constructions. Secrétaire: M^{me} Suzanne Maillard.

Recommandation du jury

Compte tenu de l'excellente qualité du premier prix, désigné à l'unanimité, le jury invite le maître de l'ouvrage à confier le mandat à son auteur, afin qu'il en poursuive l'étude et la réalisation.

Palmarès

1er rang (Fr. 12000.-): AERA Atelier d'architecture et de réali-

sations d'architecture, Philippe Vasey et Dominique Zanghi. Collaborateur: Joël Jousson. Conseil: Julius Natterer.

2e rang (Fr. 5000.-): D. Baillif + R. Loponte, architectes EAUG.

Conseil structure: J.-P. Cêtre.

3e rang (Fr. 4000.-): R. Born et Th. Sauvin, architectes ETS/

SIA.

4e rang: Atelier d'architecture Ch. et M. Feiss,

L. Kochnitzky.

Achat (Fr. 4500.-): SRA-ARS Studio de Réalisation archi-

tecturale, M.-Ch. Kössler, P.-L. Kössler,

C.K. Morel.

Achat (Fr. 4500.-): A. Burnier, P. Lorenz, A. Robert-Tissot,

R. Ruata.

Rénovation du domaine agricole de Bellelay

Résultats

En septembre 1990, la Direction des travaux publics du canton de Berne, représentée par l'Office cantonal des bâtiments, mettait au concours à deux degrés, selon le règlement SIA 152, un projet pour la rénovation du domaine agricole de Bellelay¹.

Les participants avaient le libre choix de décider, dans le cadre des objectifs du concours et du programme des locaux, entre deux formules:

- conservation de tout ou partie des bâtiments existants, rénovation légère et économique, avec risque d'une solution suboptimale sur le plan de l'exploitation
- remplacement des vieux bâtiments (sauf bâtiment 154 inscrit sur la liste de protection des biens culturels d'importance cantonale) par de nouvelles constructions rationnelles.

Le jury devait choisir dans une première phase les meilleurs projets de chaque catégorie, puis adopter la meilleure solution dans une deuxième phase après le remaniement plus détaillé des projets. Le concours était ouvert à tous les architectes, domiciliés ou établis avant le 1er janvier 1990 dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville. Les bureaux suivants étaient en outre invités:

- Architekturwerkstatt 90, Thoune
- Atelier L+W, Berne
- J.-P. Girardin, Yverdon-les-Bains

1 IAS 19/90, p. B 151.

- P.-A. Guyot, Saint-Martin
- P. A. Keller et H. Landolt, Zurich
- Zaugg AG, Rohrbach.

Jury

Le jury était présidé par M. U. Hettich, architecte cantonal, Berne. Membres: MM. K. Aellen, architecte FAS/SIA, Berne; W. E. Christen, architecte FAS-SIA, Zurich; G. J. Haefeli, architecte FAS-SIA, La Chaux-de-Fonds; F. Kessler, architecte SIA, Berne; P. Bühler, économe, Domaine agricole de Bellelay; F. Hauri, préfet, Moutier; W. Schmied, député au Grand Conseil, Moutier; T. Zeltner, président de la Commission de surveillance des cliniques psychiatriques, Berne.

Membre suppléant: M. K. Kamm, architecte SIA, responsable du

projet, Berne.

Experts avec voix consultative: MM. R. Bieri, Service cantonal des améliorations foncières, Berne; P. Dolder, Direction de l'hygiène publique du canton de Berne, Berne; R. Fischer, membre de la Commission de surveillance des cliniques psychiatriques, Utzenstorf; M. Friedli, président de la Fédération des communes du Jura bernois, Courtelary; J. P. Fuhrer, Sites et monuments historiques, Sonceboz; D. Geiser, Ecole d'agriculture, Loveresse; P. Paroz, chef technique, Clinique de Bellelay; Ch. Steingruber, Haras fédéral, Avenches.

Jugement

Le jury s'est réuni les 18, 19 et 26 juin dernier. Sur le plan de la forme, il constate que les 14 projets remis sont conformes. L'examen matériel, d'autre part, montre que les conditions fixées par le programme des locaux ont été observées dans tous les projets, qui se situent dans le périmètre donné.

Au premier tour, le jury décide d'exclure quatre projets, en raison d'un manque de clarté ou parce qu'ils présentent des faiblesses en

matière de fonctions, conception et de coûts.

Au deuxième tour, trois projets sont éliminés, car ils ne présentent aucune qualité convaincante en matière de fonctions et de conception.

Classement

1er rang (Fr. 12000.-): Andry & Habermann SA, architectes SIA-FAS, Bienne. Collaborateurs: M. Krähen-

bühl,*G. Chard, S. Zingg, P.-L. Cannoletta. Architekturwerkstatt 90, Architekten und

2e rang (Fr. 8000.-): Planer AG, Thoune.

A + P Roschi Latscha + Partenaire, archi-3e rang (Fr. 6000.-):

tectes ETS, Bienne. Collaborateurs: Ch. Tscharland, F. Burri, D. Jauch.

P.-A. Guyot, architecte EPFL, Saint-Mar-4e rang (Fr. 5500.-): tin. Collaborateur: Ch. Meyer. Conseil:

J. Natterer.

Atelier L + W, U. Loosli M. Weber, dipl. 5e rang (Fr. 5000.-): Arch. und Planer ETH/SIA, Berne. Colla-

borateurs: R. Kamber, M. Roth. Conseils: H. Sigrist, Beyeler Ingenieure AG.

6e rang (Fr. 2000.-): P. A. Keller + H. Landolt, dipl. Architekten ETH/SIA, Zurich. Collaboratrice:

Ch. Wyss. Pierre Liechti, architecte ETS, Bienne. 7e rang (Fr. 1500.-):

Collaborateurs: D. Ermoli, S. Hess,

G. Moscarino.

Le jury propose au maître de l'ouvrage de désigner le projet placé au premier rang comme avant-projet et d'en poursuivre l'étude en éliminant les lacunes formulées dans le rapport du jury et précisées par un groupe d'experts. Si les défauts du projet du premier rang se révèlent incorrigibles, le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de faire reprendre l'étude du projet ayant obtenu le deuxième rang.

Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel - Château et parc de l'Aile et salle Del Castillo, Vevey

Résultats

1er prix: Patrick Giorgis, arch. dipl. EPFZ/SIA, Lausanne. Collaborateurs: Didier Charrière, arch. ETS, Christian Leibbrandt, arch. EPFL/SIA, Pascale Leone, Maurice Agus, Blaise Cartier.

Anne-France Aguet, arch. dipl. EPFL, Lausanne. Colla-2º prix: borateur: Franco Teodori.

Beat Zinsli, arch. dipl. EPFZ/SIA, Lausanne. 3º prix:

4e prix: AD Architecture et Développement SA, Yverdon-les-Bains; Jean-Luc Wacker, Enrique Nieto, Romano Guarisco, Daniel Rinaldi. Collaborateurs: Valérie Lehmann, Maurizio di Nolfi, Pascal Anderegg, Andréa Mauro.

5e prix: Atelier GAMME, Architecture; Manfred Kreil, arch. dipl., Bernard Süss, arch. ETS, Didier Caron, arch. EPFL et François Vernet, arch. EPFL, Lausanne. Collaboratrice: Nathalie Gay, stagiaire.

Nouha Baghdadi, arch. EPFL/SIA, Lausanne. 6e prix:

Laurent Zali, arch. EAUG, La Sarraz. Collaborateurs: 7e prix: Lorenzo Lotti, arch. EAUG, Patrick Marmet, arch. EAUG, Pascale Roulet, arch. EAUG, Danielle Vergères, arch. EAUG.

Composition du jury

Membres titulaires: MM. M. Y. Christen, syndic de Vevey, président; O. Chevallaz, conseiller en tourisme, vice-président; J.-J. Bodmer, ingénieur; A. Galeras, architecte; D. Gilliand, architecte; J. Gross, architecte; Mme R.-L. Hitz, architecte-urbaniste communale; MM. R. Morandi, architecte; G. Poncet, architecte; E. Teysseire, architecte, conservateur des Monuments historiques; O. Vulliamy, hôtelier.

Membres suppléants: MM. A. Dupuis, chef du Service de l'urba-

nisme de Vevey; X. Leforestier, architecte hôtelier.

Secrétariat: Direction de l'urbanisme de la Ville de Vevey.

Europan 2: Habiter la ville - Requalification des sites urbains

Résultats

Lauréats par ordre alphabétique

Bonhôte Philippe et Calame Oleg Suisse (Genève)1 Brun Olivier Suisse (Baden)

Associés: Viva Sergio et Renschler Daniel

Loader Robert Grande-Bretagne

Associés: Scampton Gillian

et Barnet Andrew (La Chaux-de-Fonds) Schmid Marco et Zehnder Andreas Suisse (Baden) Pays-Bas Van Dinter Peter

(La Chaux-de-Fonds)

Mentionnés selon classement

1. Geiswinkler Marcus Autriche

(La Chaux-de-Fonds) Associés: Roventa Angelo-Silvio,

Aziz Karima-Kinazeh, Rhomberg Cornelia

Suisse (Genève) 2. Bardelli Michele et Buechler Marco 3. Chini Gianni et Huser Arthur Suisse (Delémont) 4. Studer René et Thuering Roberto Suisse (Baden)

5. Priesner Friedrich Autriche (La Chaux-de-Fonds)

Propositions suppléantes

1. Trebeljahr Cathrin Allemagne (Genève) 2. Onesta Jean-Marc France (Genève) 3. Comte Jean-Marc et Thurnherr Othmar Suisse (Genève)

Projet de référence

Gisselbaek Morten Suisse (Genève)

Associés: habitants de l'îlot 13

La remise des prix a eu lieu le 18 juin à Lausanne, où étaient exposés l'ensemble des projets.

Expositions de projets

«Ilot 13/Evian» (lauréats suisses et français): du 10 au 20 juillet, de 12 à 19 heures, à la rue des Vieux-Grenadiers 10, Genève.

«La Chaux-de-Fonds» (lauréats suisses): du 14 au 31 août, de 12 à 19 heures, à la Halle aux Enchères, rue Jacquet-Droz, La Chaux-de-

«Delémont» (lauréats suisses): du 5 au 21 septembre, de 12 à 19 heures, dans la Rotonde des locomotives, dépôt CFF, route de Bienne, Delémont.

«Baden» (lauréats suisses): du 26 septembre au 18 octobre, de 12 à 19 heures, chez ABB - Industrieareal, halle 36, entrée Bruggerstrasse, Baden.

Entre parenthèses, le site choisi.

Aménagement du centre du village de Founex

ler prix: Laurent Faessler et Inès Werner, Lausanne.

2º prix: J.-L. Thibaud et Christine Thibaud-Zingg, Chavornay.

3º prix: Jacques Suard, Nyon. 4º prix: Bernard et Maria Zurl

Bernard et Maria Zurbuchen-Henz, Lausanne.

5e prix: Monique Bory-Barschall, Coppet

Composition du jury

MM. Bernard Meuwly, architecte FAS-SIA, Lausanne, président: Henri Deblue, syndic, Founex; Alfred Egli, municipal, Founex; Fonso Boschetti, architecte FAS-SIA, Lausanne; Jacques Longchamp, architecte FAS-SIA, Lausanne. Expert: M. Michel Baeriswyl, conseiller communal, Founex. Suppléants: MM. John Kilchherr, municipal, Founex; Jacques Richter, architecte SIA, Lausanne

La Chaux-de-Fonds: agrandissement du siège de l'entreprise horlogère Corum

Ouverture

Jeune entreprise horlogère fondée en 1955, Corum, pour faire face à son extension, souhaite augmenter les surfaces de production et de stockage dont elle dispose actuellement à son siège de La Chaux-

L'entreprise, qui occupe quelque 80 personnes, aimerait, à travers l'extension de ses locaux, se doter d'une image architecturale en symbiose avec la qualité et l'innovation de ses produits horlogers.

Participation

Corum lance donc un concours de projet au sens du règlement SIA 152, ouvert aux architectes suisses ou résidant en Suisse, diplômés entre le 31 juillet 1986 et le 31 juillet 1991 de l'une des écoles suivantes: EPFL, EPFZ, EAUG, ETS/HTL de Berne, Bienne, Brougg-Windisch, Berthoud, Coire, Fribourg, Genève, Horw, Lugano-Trevano, Muttenz, Saint-Gall, Winterthour, Zurich.

Le jury se compose de MM. Vincent Mangeat, architecte, Nyon, président; Denis Clerc, architecte communal, La Chaux-de-Fonds, vice-président; Max Bill, architecte, Zurich; Jean-René Bannwart, président de Corum, La Chaux-de-Fonds; Mme Stéphanie Cantalou, architecte, Berne; MM. Gilbert Luthi, directeur de l'Ecole d'art appliqué, La Chaux-de-Fonds; Serge Steudler, directeur technique de Corum, La Chaux-de-Fonds.

Le jury dispose d'une somme de Fr. 50000.- pour l'attribution de 6 ou 7 prix et d'une autre de Fr. 15000.- pour d'éventuels achats ou indemnités.

Calendrier

Délai d'inscription: 31 août 1991. Remise des projets: 31 janvier 1992. Dépôt des maquettes: 14 février 1992.

Actualité

Energie: entre production et consommation

Electricité: le décalage s'accroît

Malgré d'incontestables efforts d'économie, la consommation d'énergie électrique continue d'augmenter en Suisse, pour atteindre 2,4% en 1990, soit l'équivalent de la consommation de la ville de Genève.

Au cours des dernières années, la consommation de courant s'est accrue de 28,7%, ce qui correspond à une hausse annuelle moyenne de près de 3 %. Simultanément, la production n'augmentait que de 4,5% (0,45% en moyenne annuelle).

En 1989 et 1990, la production nationale a été sérieusement affectée par les faibles quantités de précipitations. En cas de retour du temps à des valeurs plus normales, les statistiques pourraient donc s'améliorer quelque peu.

7,5% de production supplémentaire d'ici à l'an 2000?

Le programme d'action «Energie 2000» de la Confédération envisage de freiner, puis de stabiliser la consommation d'électricité au cours des dix prochaines années. Pendant cette même période, la production pourrait augmenter de 7,5 % au total. grâce à un accroissement de puissance des centrales nucléaires (4%), de la force hydraulique (3%) et des énergies renouvelables (0,5%).

Il est toutefois probable que la mise en œuvre concrète de ces hausses de production se heurtera à des résistances locales.

Aussi la dépendance de la Suisse vis-à-vis des importations en hiver devrait se confirmer et s'aggraver. En 1990 déjà, les mois de janvier, février, novembre et décembre se sont soldés par un excédent d'importation de courant de près de 1,5 milliard de kWh, ce qui représente 3,2% de la consommation annuelle totale du pays.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne -A3E2PL

M. Olivier Gilliand, président de l'A3E2PL depuis 1986, quitte ses fonctions pour des raisons de santé.

M. Bernard Simond, ingénieur électricien EPFL, a été nommé président par le Comité central de l'A3E2PL. La décision du Comité sera entérinée officiellement par l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 24 septembre 1991 à 16 h 30 à l'EPFL, auditoire CO123.

Mme Claudine Tuscher, secrétaire générale de l'A3E2PL, est la personne de contact et la responsable des activités de l'association. On voudra bien s'adresser à elle pour toute demande de renseignements.

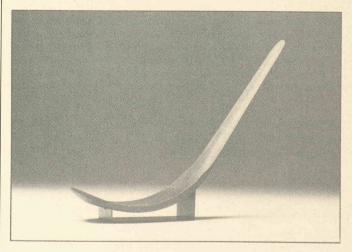
> A^3E^2PL CM-Ecublens 1015 Lausanne Tél. 021/6932093 Fax 021/6934747

Une collection «d'auteur» chez Tecno

En 1953, Osvaldo et Fulgenzio Borsani fondaient Tecno afin de promouvoir la culture de l'art. Près d'un demi-siècle plus tard, Tecno a invité, sous le titre «Collezione ABV», des artistes - peintres et sculpteurs - à dessiner des meubles: non pas des objets sur lesquels on peut «aussi» s'asseoir ou s'étendre, mais des formes spécifiquement conçues pour une fonction spécifique, des créations dont la réalisation a lieu par des moyens techniques selon une production industrielle. Recherche du fil qui relie l'art à l'industrie, l'«artiste pur» à l'artisan artiste, cette «Collezione ABV» réunit des noms prestigieux: Getulio Alviani, Agenore Fabbri, Carlo Mo, François et Frédéric Morellet, Arnaldo Pomodoro, Gio Ponti, Man Ray, Jeffrey Steele et Luigi Veronesi.

Les œuvres exposées, fabriquées par Tecno en 1991, sont issues de différentes époques. couvrant une période de soixante ans et elles sont un reflet des courants culturels successifs qui ont marqué notre siècle.

L'exposition est ouverte du 27 juin au 29 août 1991, dans les locaux de Tecno, place du Bourg-de-Four 9, 1204 Genève. Signalons encore que, grâce à l'aimable prêt de la Fondation Paul-Sacher de Bâle, dans le cadre de l'Eté musical suisse de Genève, l'exposition Tecno présente aussi des reproductions de pages manuscrites d'auteurs tels que Witold Lutoslawski, Luciano Berio, Arthur Honegger, Béla Bartok, Igor Stravinsky, Gyorgy Ligeti et Klaus Huber.



Carlo Mo: siège en bois incurvé.